

29.01.2007 - 10:35 Uhr

## Votations fédérales - hotelleriesuisse rejette l'initiative populaire "pour une caisse maladie unique et sociale"

Berne (ots) -

L'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse recommande de rejeter l'initiative populaire "pour une caisse maladie unique et sociale", qui sera soumise à votation le 11 mars prochain. Un rejet qui s'explique avant tout par le fait qu'une acceptation de ce projet profondément antilibéral entraînerait la disparition de l'effet de maîtrise des coûts produit par la responsabilisation des assurés et ferait craindre une nouvelle explosion des coûts de la santé.

L'initiative exige un changement radical du système des soins médicaux de base à la population. Ces soins devraient être couverts par une caisse unique étatique et les primes calculées en fonction de la capacité économique des assurés.

Disparition de la responsabilité personnelle des assurés

L'initiative ne résout par les problèmes actuels dans le domaine de la santé, elle tendrait plutôt à les aggraver: baisse considérable des prestations dans le système de santé et manque d'incitation chez l'assureur à investir dans des prestations de services pour les assurés ou à proposer de nouveaux modèles d'assurance. En outre, les primes des assurés augmenteraient, vu que ces derniers ne seraient plus encouragés à limiter les coûts en choisissant des modèles d'assurance alternatifs ou des franchises à options, etc., ceux-ci disparaissant avec l'instauration d'une caisse unique.

L'initiative ne prévoit pas non plus d'application concrète. Selon toute probabilité, les coûts de l'assurance de base, soit environ CHF 20 milliards, devront être financés par l'intermédiaire des impôts. La quote-part fiscale qui s'établit aujourd'hui à 30% passerait donc à 35% au moins. En tant qu'association d'entrepreneurs, hotelleriesuisse rejette catégoriquement un tel modèle de financement, parce qu'il affaiblirait la place économique suisse et détériorerait sensiblement les conditions-cadres fiscales par rapport aux autres pays. Sa mise en oeuvre ne serait possible que par une élévation du taux de TVA (doublement du taux actuel, soit env. 15%) ou par une forte hausse de l'impôt fédéral direct. La progression annuelle de 5,4% des coûts de l'assurance de base depuis 1998 entraînerait une hausse fiscale annuelle automatique de la même ampleur.

La recommandation de vote citée plus haut a été formulée par l'association faîtière de l'hôtellerie suisse lors de sa dernière séance du 25 janvier 2007 à Berne.

Contact:

Isabel Garcia  
Responsable Communication, Image et Branding  
Tél.: +41/31/370'42'86  
Mobile: +41/79/652'85'19  
E-Mail: [isabel.garcia@hotelleriesuisse.ch](mailto:isabel.garcia@hotelleriesuisse.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100523583> abgerufen werden.